



## Critères d'attribution des subventions 2022 – Pôle EJE

### 4 critères (non cumulatifs) proposés lors de la Commission Enfance-Jeunesse du 22/03/2022

1 – Pour être recevable, la demande doit inclure une proposition ouverte à l'ensemble des enfants du territoire Ambert Livradois Forez, et favorisant le développement de l'enfant. Les mutualisations de moyens, et/ou les partenariats avec ALF seront mis en avant.

2 – Les demandes doivent avoir un lien étroit avec les politiques publiques portées par les services d'Ambert Livradois Forez (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), politiques sportive et enfance-jeunesse...) ou en lien avec un équipement communautaire

3 – Les demandes concernant uniquement le fonctionnement d'une association ne bénéficieront pas de subventionnement (en dehors des actions citées au n°2)

4 – En référence aux statuts d'Ambert Livradois Forez : « subventions ou fonds de concours pour l'acquisition de matériel éducatif innovant et dans le cadre d'actions de mutualisation » (compétences supplémentaires au 2.6)